

LE PROGRAMME AU PANAMA DU 19 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2019

19 janvier au 27 janvier 2019 : JMJ à Panama City (départ de Paris)

28 janvier au 2 février 2019 : Parcours « Foi et Éducation » à Chitré (retour à Paris).

Engagement à participer à l'ensemble du séjour

LE COÛT DU VOYAGE :

Prix du voyage (tout compris) : 1500 euros

Prise en charge de 50% par l'Enseignement catholique

Coût réel du voyage (avion à partir de Paris) pour le participant :
750 euros

Un week-end de préparation aura lieu à Paris les 24 et 25 novembre 2018 par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

**Pré-inscription avant le 16 juillet 2018 sur :
enseignement-catholique.fr/inscriptions-jmj-2019**

Attention : le nombre de places est limité par région

Une question, un renseignement ?

Contactez Joseph Herveau,
j-herveau@enseignement-catholique.fr


« Nous voulons pour ces JMJ une mondialisation de la fraternité, un partage de la richesse de notre expression culturelle, avec une connotation indigène, une reconnaissance de l'histoire de notre Église d'Amérique Latine, qui est avant tout une Église martyre, qui porte un poids, mais le porte avec joie. »

Mgr Ulloa, Archevêque de Panama

INFORMATIONS ET CONTACTS

Sites officiels des JMJ

 panama2019.pa/fr/bienvenu/

 jeunes-vocations.catholique.fr/pastorale-des-jeunes/jmj/journee-mondiale-de-la-jeunesse-jmj.html

Les réseaux sociaux officiels

 facebook.com/journeesmondialesdelajeunesse

 twitter.com/jmj_fr

 instagram.com/panama2019

Site du groupe « Enseignement catholique »

 enseignement-catholique.fr/informations-jmj-2019

Facebook du groupe « Enseignement catholique »

 JMJ 2019 Enseignement catholique



PARTICIPEZ AUX JMJ DU 19 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2019

Les prochaines journées mondiales de la jeunesse (JMJ), qui se tiendront début 2019 au Panama, constituent une belle opportunité de parcours spirituel et interculturel pour de nombreux jeunes professionnels de l'Enseignement catholique. Opportunité que le Secrétariat général de l'Enseignement catholique souhaite accompagner en proposant à une cinquantaine d'entre eux de les vivre dans un premier temps à Panama City et dans un deuxième temps à Chitré (300 kms de Panama City) dans le cadre d'un projet de réflexion et de travail sur la mission spécifique des chrétiens au sein des établissements catholiques.

Pour la délégation de l'Enseignement catholique, ces JMJ seront l'occasion de partager avec des jeunes venus du monde entier cette invitation que le pape leur a lancée le 25 mars 2017 : « *Vous pouvez rendre le monde meilleur, laisser une empreinte qui marque l'histoire, votre histoire et celle de bien d'autres personnes. L'Église et la société ont besoin de vous. Votre vision des choses, votre courage, vos rêves et vos idéaux, abattent les murs de l'immobilisme et ouvrent des voies qui nous conduisent vers un monde meilleur, plus juste, moins cruel et plus humain.* »

Ces moments de rencontre et de dialogue à Panama city et Chitré permettront au jeune professionnel que vous êtes, engagé dans l'Enseignement catholique, d'approfondir votre chemin de foi. Ce sera ainsi l'occasion d'engager une réflexion sur la façon non seulement de vivre en chrétien votre mission d'éducation mais aussi de déployer auprès des élèves dont vous aurez la charge la dimension pastorale de l'éducation.

Pascal Balmand

Secrétaire général de l'Enseignement catholique



COMMENT PARTICIPER AUX JMJ ?

Vous êtes en formation en ISFEC

Conditions :

- En formation en ISFEC (de préférence en Master 2, possible en Master 1)
- Avoir moins de 30 ans (né à partir du 1er janvier 1989)

Demandes écrites :

Tous les étudiants

- Autorisation de votre directeur d'ISFEC

Étudiants en Master 2

- Autorisation du chef d'établissement¹
- Autorisation du rectorat¹

Processus :

Tous les étudiants (à prévoir avant la rentrée scolaire 2018)

- Soit l'ISFEC a organisé les temps de formation pour vous permettre de partir aux JMJ
- Soit vous devrez, en accord avec votre ISFEC, rattraper les cours manqués.

Étudiants en Master 2 (à prévoir avant la rentrée scolaire 2018)

- Votre absence lors du stage devra être prise en compte dans l'organisation des temps d'alternance.

Vous êtes enseignant

Conditions :

- Enseignant en poste
- Avoir moins de 30 ans (né à partir du 1er janvier 1989)

Demandes écrites :

- Autorisation du chef d'établissement¹
- Autorisation du rectorat¹

Processus :

Vous devez faire, avec l'accord du chef d'établissement, une demande d'autorisation d'absence avec une proposition de récupération ou mieux d'anticipation des cours auprès du rectorat.

Attention :

- Vous êtes enseignant 2nd degré, l'autorisation d'absence risque d'être accompagnée d'un retrait de salaire sauf mécanisme d'anticipation ou de récupération des heures de cours, autorisé par le rectorat (cf. ci-dessus).
- Vous êtes enseignant 1^{er} degré temps partiel, vous pouvez prévoir avec votre collègue de décaler votre temps de classe.

Vous êtes salarié d'un établissement, d'une DDEC ou d'un autre organisme de l'Enseignement catholique

Conditions :

- Être salarié d'un établissement, d'une DDEC ou d'un autre organisme de l'Enseignement catholique
- Avoir moins de 30 ans (né à partir du 1er janvier 1989)

Demandes écrites :

- Autorisation du chef d'établissement ou de votre employeur pour les salariés d'une DDEC ou d'un autre organisme de l'Enseignement catholique

Processus :

Pour les salariés d'un établissement scolaire

- Vous pouvez faire une demande de congés exceptionnels auprès de votre chef d'établissement en organisant avec lui la manière dont vous récupérez vos heures, s'il le juge nécessaire.

Pour les salariés d'une DDEC ou d'un autre organisme de l'Enseignement catholique

- Vous pouvez faire une demande auprès de votre employeur dans la même perspective que pour les salariés d'un établissement scolaire.

¹Télécharger un modèle de lettre : enseignement-catholique.fr/jmj